

SERVICE / DIVISION	Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social / Développement social		No SD SD-2025-2878						
OBJET	Recommander au conseil d'approuver les termes et conditions de la Charte municipale pour la protection de l'enfant et d'autoriser la signature de cette Charte								
No dossier(s) interne(s) : No LV : NE S'APPLIQUE PAS DISTRICT(S) : 00-Tous les districts Date CE souhaitée : 2025-06-11 Date CM souhaitée : 2025-07-08									
DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S) <table><tr><td><u>Date</u></td><td><u>No résolution</u></td><td><u>Objet</u></td></tr><tr><td>2025-03-11</td><td>CM-20250311-194</td><td>ADHÉSION - CHARTE MUNICIPALE POUR LA PROTECTION DE L'ENFANT</td></tr></table> <u>Résumé</u> Sur recommandation du comité exécutif, IL EST PROPOSÉ PAR : Seta Topouzian APPUYÉ PAR : Aline Dib et résolu à l'unanimité: d'adhérer à la Charte municipale pour la protection de l'enfant. ADOPTÉ (SD-2025-851)				<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>	2025-03-11	CM-20250311-194	ADHÉSION - CHARTE MUNICIPALE POUR LA PROTECTION DE L'ENFANT
<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>							
2025-03-11	CM-20250311-194	ADHÉSION - CHARTE MUNICIPALE POUR LA PROTECTION DE L'ENFANT							
CONTEXTE / JUSTIFICATIONS Le 11 mars 2025, le conseil municipal approuvait l'adhésion à la Charte municipale pour la protection de l'enfant. Il est maintenant requis de signer ladite Charte et une résolution du conseil municipal est nécessaire.									
IMPACTS MAJEURS NE S'APPLIQUE PAS									
ASPECTS FINANCIERS NE S'APPLIQUE PAS									
CULTURE NE S'APPLIQUE PAS									
CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES NE S'APPLIQUE PAS									
CADRE NORMATIF NE S'APPLIQUE PAS									
REMARQUE(S)									
EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU recommander au conseil de signer la Charte municipale pour la protection de l'enfant.									